

**DELIBERATIONS**  
**Séance ordinaire du 7 Novembre 2014**

**Nombre de Membres**

***En exercice : 11***

***Présents : 10***

***Pouvoirs : 1***

***Votants : 11***

*L'an deux mil quatorze, le vendredi 7 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Maire de la commune*

**Date de la convocation 31 octobre 2014**

**ETAIENT PRESENTS** : MM, Anne BODARD, Joël BUFFAULT, Etienne CORDONNIER, Bernard DAMOISEAU, Louis DE CAUMONT LA FORCE, Anne-Sophie GALLON, Isabelle SILNIQUE, Alexandre SOUDRY, Anne THOMINET, Brigitte TOURET

**ETAIT ABSENT EXCUSE** : Mr Charles PLESSE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Etienne CORDONNIER

**N°2014-43**

**Objet : Indemnité de conseil et de budget au trésorier**

*Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,*

*Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux*

*Le Conseil Municipal décide :*

*- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,*

*- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an*

*- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Josiane PELLETIER, Receveur municipal*

*- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.*

**N°2014-44**

**Objet : Estimation financière SDE03 : changement de 3 foyers vétustes**

*Mr le Maire présente au conseil municipal une estimation concernant le renouvellement de l'ensemble crosse de fixation et lanterne sur 3 foyers vétustes pour un montant total de 1 460 €.*

Le SDE 03 participe à hauteur de 50 %, soit un montant de 730 €. La participation communale est donc d'un montant de 730 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

#### **N°2014-45**

#### **Objet : Délibération modificative**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il doit prendre une délibération modificative afin de régulariser certains articles du Budget primitif 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative présentée et détaillée ci-dessous :

##### *Investissement :*

| <i>Dépenses</i>                      |              | <i>Recettes</i>                            |              |
|--------------------------------------|--------------|--|--------------|
| 001 Déficit d'investissement reporté | - 68.05      | 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | + 31.95      |
| 2313 programme 85 « construction »   | +100.00      |  |              |
| <i>Totaux</i>                        | <i>31.95</i> | <i>Totaux</i>                              | <i>31.95</i> |

##### *Fonctionnement :*

| <i>Dépenses</i>                  |               | <i>Recettes</i>                       |               |
|----------------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|
| 61523 Entretien voies et réseaux | - 0.81        | 02 Excédent de fonctionnement reporté | -0.81         |
|                                  |               |                                       |               |
| <i>Totaux</i>                    | <i>- 0.81</i> | <i>Totaux</i>                         | <i>- 0.81</i> |

#### **Objet : Aménagement du centre bourg**

Mr le Maire informe le conseil municipal :

- qu'il a pris contact avec l'entreprise SMTPB, afin de résoudre le problème de drainage devant la propriété de Mr Durin,
- qu'il serait souhaitable de changer le système des plots devant la mairie ainsi que celui sur le parking « route de Jovinière »,
- qu'il faut revoir l'éclairage du parking.

Après débat, le conseil municipal propose :

- d'enlever les plots sur le parking de la salle polyvalente, route de Jovinière et de les remplacer éventuellement par des rochers,
- de contacter une entreprise pour réaliser la fixation des plots déjà existants devant la mairie.

De plus, le conseil municipal charge Mr le Maire de prendre contact avec un électricien pour faire une étude de l'éclairage du parking.

#### **Objet : Abri bus**

Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'il serait judicieux de procéder à l'installation de l'abri bus « Aux Arpents ».

Le Conseil Municipal émet un accord de principe et charge Mr le Maire de faire établir des devis.

Cette question sera revue lors d'une prochaine séance.

#### **Objet : chemins goudronnés**

Mr le Maire informe la commission des chemins qu'une visite des chemins goudronnés avec

*Mr Pierre Beschu doit être programmée, afin d'évaluer les besoins de réfection.*

**Objet : Formations ATDA**

*Mr le Maire informe le conseil municipal que l'ATDA organise une formation concernant les thèmes suivants :*

- *les conditions d'accès aux documents administratifs*
- *la TVA, le rescrit fiscal et le FCTVA.*

*Les conseillers intéressés sont invités à se faire inscrire en mairie.*

**Questions diverses**

**La gazette** : *Mr le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de cette publication. Son impression devrait se réaliser fin novembre 2014.*

**Ramassage des encombrants et /ou des déchets verts** : *Mr le Maire propose d'étudier le principe d'un ramassage une fois par an des encombrants et/ou des déchets verts. Ce service s'adresserait aux personnes n'ayant pas de véhicule, personnes âgées et personnes à mobilité réduite.*

*Avant de réaliser cette opération, le Conseil Municipal décide, par le biais de « la gazette », d'interroger la population.*

**Spectacle de Noël** : *Mme Anne Thominet informe le conseil municipal que le spectacle de Noël aura lieu vendredi 19 décembre 2014 en soirée, au lieu du samedi 14 décembre 2014 après-midi.*

**Chemin mitoyen avec Meaulne** : *Mr Alexandre Soudry informe le Conseil Municipal que le broyage du chemin avec la commune de Meaulne n'est toujours pas broyé.*

**Entrée propriété Baudin** : *Mr Bernard Damoiseau informe le Conseil Municipal d'un problème de busage concernant l'entrée de la ferme de Mr Baudin. Ce problème sera vu avec l'UTT de Cérilly/Bourbon.*

**Aménagement hangar** : *Mme Brigitte Tourret propose au conseil municipal de séparer le hangar communal en deux parties.*

*Elle demande également qu'un arrêté interdisant la circulation soit pris pendant la période de brame pour le chemin communal conduisant à la fontaine St Eloi, sous réserve de l'acceptation des exploitants riverains.*